

N°NUMERO ACTE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°DL20210120 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/09/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h15) ; M. Jean-Luc DEGRAIX (à partir de 19h35) ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19h05) ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h45) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h55) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY (à partir de 18h38) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h40) ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h15).

M. Jean-Luc DEGRAIX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h35).

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 19h05).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à Mme Béatrice COFFY.

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA.

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h55).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

CONTRAT DE VILLE - SOUTIEN DES PROJETS

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

Saint-Étienne Métropole exerce depuis le 1^{er} janvier 2007 la compétence « Politique de la Ville » et porte ainsi le Contrat de Ville avec l'État et tous ses partenaires : la région Auvergne Rhône-Alpes, le département de la Loire, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la commune de Saint-Chamond.

Sur la base des indicateurs de précarité du territoire, la commune de Saint-Chamond, en étroite relation avec Saint-Étienne Métropole, s'est attachée à définir la géographie prioritaire suivante :

- Centre-Ville (considéré par l'État comme un quartier prioritaire politique de la ville/QPV),
- Saint-Julien/Crêt de l'Œillet (considéré par l'État comme un quartier prioritaire politique de la ville/QPV),
- Izieux -le Creux (considéré par l'État comme un quartier de veille active/QVA),
- Fonsala (considéré par l'État comme un quartier de veille active/QVA).

Le contrat de ville s'articule autour de 4 piliers déclinés en 18 objectifs stratégiques :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants (Pilier 1),
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération (Pilier 2),
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi (Pilier 3),
- promouvoir la laïcité et les valeurs de la République (Pilier 4).

et de 3 axes transversaux :

- égalité homme/femme,
- jeunesse,
- lutte contre les discriminations.

Les contrats de ville ont fait l'objet d'une révision à mi-parcours en 2019 et sont prolongés jusqu'en 2022. Cette rénovation prend la forme d'un « Protocole d'engagements renforcés et réciproques », renforçant ou intégrant de nouveaux engagements respectifs de l'État et des collectivités, au service de la stratégie et des priorités portées par le contrat de ville.

Ce protocole constitue l'axe prioritaire d'orientation pour l'appel à projet 2021. Les engagements renforcés du « Protocole d'engagements renforcés » sont les suivants :

ÉDUCATION (Pilier 1 du contrat de ville)

SÉCURITÉ (Pilier 1 et 4 du contrat de ville)

EMPLOI (Pilier 3 du contrat de ville)

HABITAT-MOBILITÉ (Pilier 2 du contrat de ville) – Volet habitat renouvellement urbain

HABITAT-MOBILITÉ (Pilier 2 du contrat de ville) – Volet habitat renouvellement mobilité

SANTÉ (Pilier 1 du Contrat de Ville).

Subventions Politique de la Ville

La commune de Saint-Chamond soutient chaque année des actions de proximité et des initiatives dans les quartiers prioritaires favorisant le développement local au service des habitants qui sont en situation de précarité.

Lors de la séance du 22 mars 2021, le conseil municipal a approuvé une première répartition des crédits annuels Politique de la Ville aux associations, qui avaient répondu et déposé des projets dans le cadre de l'appel à projets lancé conjointement par l'État et Saint-Étienne Métropole.

Cette première répartition représentait une enveloppe de 44 800 €.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle étant de 50 000 €, et compte tenu de l'incertitude sanitaire en début d'année, il a été convenu de proposer le reliquat de l'enveloppe avant l'été 2021 aux acteurs du territoire, afin de leur permettre de mener à bien des projets supplémentaires compatibles avec le contexte sanitaire en cours.

Ainsi, un appel à projets « réduit » a été proposé aux acteurs du territoire, en pointant une priorité autour d'actions pour le public senior et/ou intergénérationnelles, compte tenu de l'existence d'une programmation enfance/jeunesse forte et déjà existante notamment sur la période estivale (Novaciéries).

La répartition proposée est la suivante :

- **Coli'Brille : 2 820 €**
 - o « Voy'Age le temps d'une fresque » : 2 820 €
- **Centre social Izieux le Creux : 1 500 €**
 - o « Bien vivre dans son quartier » : 1 500 €
- **La Fabrik à Impro: 880 €**
 - o « A la découverte de l'espace game » : 880 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la répartition des subventions « Politique de la Ville » entre les associations concernées telle qu'elle est proposée ci-dessus,
- **d'autoriser** le versement de ces sommes aux bénéficiaires des subventions « Politique de la Ville »,
- **d'imputer** la dépense correspondante aux subventions « Politique de la Ville » sur les crédits figurant au budget général de la ville, chapitre 67 – article 6745.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/10/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD